

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Centre-Val de Loire de la Fondation du patrimoine dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre Ouest
61, rue du Mûrier
37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
02.47.05.28.67
maximilien.pellereau@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur



COMMUNE DE LE PÊCHEREAU

Château du Courbat
36200 LE PÊCHEREAU
02.54.24.04.97
mairie.dupechereau@orange.fr
www.le-pechereau-mairie.fr

NOS PARTENAIRES



Document imprimé avec le concours du
Crédit Agricole Centre Ouest



► *Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DU

Château du Courbat

de Le Pêcheureau

Une des plus belles mairies de France

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Le Pêcheureau - Document généré par PrintFlur - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

Le château du Courbat, une des plus belles mairies de France, est une maison forte entourée de larges douves d'eau. C'est l'un des plus jolis manoirs de l'Indre.

Elle est mentionnée dès 1218, sous le nom de « Guorbat ». Ce terme dériverait d'un radical bas-latin désignant une pièce d'eau profonde et boueuse ou une sorte de fossé (un gourd berrichon).

A cette date, c'est Pierre Couraud du Courbat du Vivier qui en est le seigneur. De cette époque médiévale, demeure le portail d'entrée, autrefois précédé d'un pont-levis, qui donne accès à la petite cour d'honneur ouverte et au corps de Logis.

Au XVII^e, la famille Mauduit l'acquiert, l'embellit et l'agrandit. Au-dessus de la porte principale, l'œil est attiré par un cadran solaire et une inscription datant de 1662 : « Passant à force d'y passé tu pourrais bien y demeuré »

Jusqu'en 1760, six familles se succèdent dans les lieux. Louis de Chevestre, le nouveau propriétaire engage d'importants travaux. Son fils Nicolas, y fait construire un curieux escalier en bois à double révolution. Membre du Grand Orient de France de la loge d'Argenton, il continue les embellissements du château en y laissant son empreinte maçonnique. La famille d'Hubert de Lafforest vend en 1985, l'édifice et ses dépendances à la commune.

Jean Descout, maire de l'époque, entreprend d'importants travaux afin d'y aménager la Mairie qui sera classée en 2015, parmi les 12 plus belles mairies de France. Dans le prolongement de cette distinction, un timbre sera édité.

« Le Courbat » est inscrit à l'inventaire des Monuments historiques, par arrêté du 19 novembre 1978. Sont concernés : les toitures et façades entourées des douves.

Au fil du temps, la remarquable toiture s'est détériorée et sa remise en état est indispensable à la sauvegarde de l'édifice. Les travaux sont pilotés par le cabinet Niguès, architecte du patrimoine et se décomposent en trois lots : maçonnerie/pierre de taille, couverture et charpente/menuiserie. Le montant des travaux est de 507 147 € qui peuvent être subventionnés par la DRAC et le Département via son fond patrimoine. Le montant restant à la charge de la commune est de 285 717 €.

Afin de réduire cette dépense importante, nous faisons appel au savoir-faire de la Fondation du patrimoine pour organiser une souscription publique. Si, nous l'espérons, celle-ci atteint 25 357 €, nous pourrions espérer obtenir une subvention de la Région Centre-Val de Loire.

Nous comptons sur votre mobilisation et votre générosité afin de sauvegarder ce patrimoine d'exception. D'avance merci.

Montant des travaux	507 147 €
Objectif de collecte	30 000 €
Début des travaux	Mai 2019

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration du
Château du Courbat de Le Pêcheureau

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/60852

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Château du Courbat

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



© Commune de Le Pêcheureau